



A PLAYER WITHDRAWS FROM DOUBLES (U12, U14, U16 events)

If a player is forced to withdraw from the doubles event (due to injury, illness or other situation approved by the Referee) prior to the doubles draw being made, prior to the doubles draw starting, or prior to a team's first match, then the procedures below should be followed.

A player can only be substituted if the team has not yet played any of their matches and is leaving for a bona-fide reason.

The Tournament Director or Referee will liaise with the provincial coach on site to find a replacement for a doubles team.

If sufficient time is available (i.e. before the draw), the Provincial Coach will contact the Provincial Association of the withdrawing player to see if they can arrange for a substitute player.

If however there is not enough time (i.e. same day, or a few hours notice) then the Provincial Coach will contact the **host** Provincial Association and arrange for a substitute player to take the withdrawn player's place.

The new player cannot make the team stronger and is not eligible to take part in the singles event. Factors that may be taken into consideration in determining strength can include but are not limited to rankings (both singles and doubles), singles position in the tournament, past results.

In the event that a decision needs to be taken regarding the suitability of the replacement player(s) the Tournament Director or Referee should contact Ute Buffotot immediately. In determining the relative strength of the substitute player, her decision is final.

Matches will not be held or postponed to facilitate finding a replacement.

If a substitute player can be found:

If the replacement takes place before the draw is made, the new team will be evaluated for seeding as per the normal process and take their appropriate place in the draw.

If the replacement takes place after the draw is published, the outgoing player is removed and the new player entered in his place. No changes of seeding, or moving of teams.

If a substitute player cannot be found:

If seeded teams are affected and the withdrawal takes place after the draw has been published but





before any matches have started, the team is withdrawn and the Tennis Canada procedures outlined in the Rules of the Court for the movement of teams in the draw, should be followed.

If the withdrawal takes place after matches have started, the match is recorded as a walkover for the opponents.

Two Players Withdraw from Doubles:

In the event of two players from separate teams withdrawing from the event the following procedures should be followed:

If the two withdrawals happen very close in time to each other, and the draw has not yet been made, the two remaining players can combine to make a new team. If there are additional doubles teams who have signed in by the deadline, then the remaining spot would be filled by the next eligible team. If no more teams are available, then the remaining spot will be an additional bye in the draw.

If the two withdrawals do not happen close in time to each other, then the teams requiring additional players will be assigned substitutes, as per the procedure outlined above, in the order in which the withdrawals were reported to the Referee.

This policy applies only to events where doubles is mandatory.





UN JOUEUR SE RETIRE DU DOUBLE

Voici la procédure à suivre si un joueur doit se retirer de l'épreuve du double (à cause d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre raison approuvée par le juge-arbitre) avant le tirage du tableau de double, avant début des matchs ou avant le début du match de son équipe :

Un joueur ne peut être remplacé que si son équipe n'a pas encore disputé de match et qu'il doit se retirer pour une raison valable.

Le directeur du tournoi ou le juge-arbitre doit communiquer avec l'entraîneur provincial sur place pour trouver un remplaçant pour cette équipe de double.

S'il dispose de suffisamment de temps (c.-à-d. avant le tirage), l'entraîneur provincial communiquera avec l'association provinciale du joueur en question pour trouver un remplaçant.

Cependant, s'il ne dispose pas d'assez de temps (c.-à-d. le jour même ou quelques heures avant le tirage), l'entraîneur provincial communiquera avec l'association provinciale hôte pour trouver un remplaçant.

En cas de différend, le directeur du tournoi doit communiquer immédiatement avec Arun Nath pour résoudre le problème.

Le remplaçant ne peut pas renforcer l'équipe et ne peut pas prendre part à l'épreuve du simple. Les facteurs qui pourraient être pris en considération pour déterminer la force du joueur peuvent comprendre, sans s'y limiter, les classements (simple et double), la place du joueur dans l'épreuve du simple et les résultats antérieurs.

Dans le cas où une décision doit être prise concernant l'aptitude du ou des remplaçants, le directeur du tournoi ou l'arbitre doit contacter Ute Buffotot immédiatement. Pour déterminer la force relative de la joueuse remplaçante, sa décision est définitive.

Les matchs ne seront pas retardés ou reportés pour faciliter la recherche d'un remplaçant.

Si on trouve un remplaçant :

Si la substitution a lieu avant le tirage, la nouvelle équipe sera évaluée pour l'établissement des têtes de série selon le processus normal. L'équipe sera ensuite placée dans le tableau au moment du tirage.

Si la substitution a lieu après le tirage, le remplaçant est inscrit dans le tableau à la place du joueur qui s'est retiré. Aucun changement ne sera apporté aux têtes de série et aucune équipe ne sera déplacée dans le tableau.





Si on ne trouve pas de remplaçant :

Si les têtes de série sont affectées et que le retrait survient après le tirage, mais avant le début des matchs, l'équipe est retirée du tableau et les procédures de Tennis Canada qui figurent à la section « Retraits et remplacements » du livre des règlements de Tennis Canada, les *Règles du jeu*, seront appliquées.

Si le retrait a lieu après le début des matchs, les adversaires de l'équipe en question gagnent par forfait.

Deux joueurs se retirent du double

Voici la procédure à suivre si deux joueurs d'équipes différentes se retirent de l'épreuve du double :

Si les deux retraits surviennent à très peu de temps d'intervalle et que le tirage n'a pas encore été effectué, les deux joueurs qui restent peuvent former une nouvelle équipe. Si d'autres équipes se sont inscrites avant la date limite, la place vacante sera comblée par l'équipe admissible suivante. S'il n'y a plus d'équipes admissibles, la place vacante deviendra une exemption (bye) supplémentaire dans le tableau.

Si les deux retraits ne se produisent pas à peu de temps d'intervalle, les équipes ayant besoin d'un joueur supplémentaire se verront désigner un remplaçant, conformément à la procédure décrite ci-dessus, en suivant l'ordre dans lequel les retraits ont été signalés au juge-arbitre.

